

Préfecture du Maine et Loire
Bureau de l'Environnement
Service des Installations Classées

A Nivillac, le 22 Juillet 2014

Monsieur le Préfet,

Je sollicite votre bienveillance, afin de m'accorder une dérogation à l'article R.512-6 du Code de l'Environnement, en ce qui concerne les échelles utilisées dans le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter, pour l'établissement du plan d'ensemble (1/1000^{ème} au lieu de 1/200^{ème}).

Cette échelle a été utilisée afin de faciliter la lecture des plans, et de conserver une présentation sur format plus facile à consulter de l'ensemble des installations et de ses abords immédiats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le demandeur :

SAS Société d'Exploitation éolienne Angrie

Par délégation - Frédéric Angé

